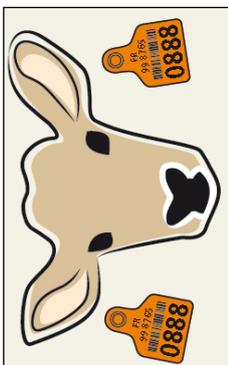
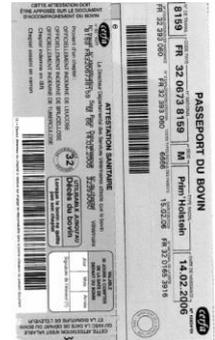


Si vous repérez des erreurs sur le passeport au pied du camion : c'est trop tard !!! Le bovin doit rester chez vous.

Pour éviter des désagréments de dernière minute, **vérifiez les informations portées sur le passeport dès sa réception**

*Précisions : Soyez vigilants sur la concordance des numéros du passeport et des boucles, le sexe, la race, la date de naissance de l'animal.*



N'attendez pas la veille du départ pour commander des boucles de remplacement, c'est trop tard !!!

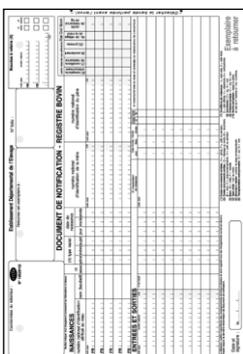
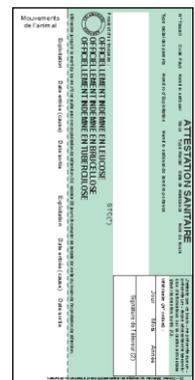
**Ne laissez jamais sortir de votre exploitation un bovin qui ne porte pas deux boucles lisibles.**

*Exception : Seuls les veaux morts-nés ne doivent pas être bouclés lors de leur enlèvement par Atemax*

**N'acceptez jamais de laisser partir un bovin sans avoir daté et signé VOUS MEME sa carte verte.**

La date et la signature attestent du changement de responsabilité de l'animal et permettent de suivre les déplacements du bovin.

*Précisions : En cas de problème sanitaire, ou d'accident durant le transport, ou de dépréciation en abattoir... C'est la date de la carte verte qui fait foi pour le transfert de propriété et de responsabilité.*



**N'oubliez pas de notifier les mouvements dans les délais.**

Vous avez **7 jours** pour notifier le mouvement d'un bovin.

*Précisions : l'exactitude de l'information que vous donnez est importante : pas de souci en cas de contrôle par l'administration, calcul ABA exact, suivi du troupeau précis, comptabilité accélérée, facturation correspondant à la réalité, surveillance sanitaire sécurisée etc...*

**Facilitez vous la vie ! Passez à la gestion informatisée de l'identification !  
C'est simple, sûr, et rapide**

*Les services d'Elevage Bassin Sud sont à votre disposition pour toute question au 05-62-34-87-31*